

La *Gestapo* en Moselle Pratiques d'incarcération en temps d'annexion

Practices of incarceration in a time of annexation

Laurent Erbs



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7648>

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2013

Pagination : 105-111

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Laurent Erbs, « La *Gestapo* en Moselle Pratiques d'incarcération en temps d'annexion », *Revue historique des armées* [En ligne], 270 | 2013, mis en ligne le 13 juin 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7648>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

La Gestapo en Moselle Pratiques d'incarcération en temps d'annexion

Practices of incarceration in a time of annexation

Laurent Erbs

- 1 Partant du siège de la *Gestapo*, une voiture traverse Metz à vive allure avant de s'arrêter brusquement. À ce moment, les séides qui l'occupent, bandent les yeux du prisonnier dont ils ont la charge. Désormais, il lui sera formellement interdit d'enlever, ou même de toucher l'étoffe qui lui occulte la vue. L'arrivée au fort de Queuleu, nécessitait l'anonymat absolu. Le détenu devait ignorer l'emplacement de l'endroit où on le conduisait. Le fort situé au sud-est du centre-ville de Metz est l'un des ouvrages construit en 1870 par Séré de Rivières pour renforcer la ceinture de fortification de la ville. En octobre 1943, les nazis l'avaient transformé en camp d'internement. Leur objectif était d'y emprisonner les résistants et les réfractaires à la ré-annexion de l'Alsace et de la Moselle. Dès la mi-octobre, les premiers détenus arrivèrent¹ à la casemate « A » du fort, désormais appelée *SS Sonderlager Feste Göben*. Les geôliers y utilisaient des méthodes destinées à briser toute velléité de résistance chez les prisonniers. Celles-ci n'étaient pas uniquement du fait de la particulière sauvagerie du commandant du camp, mais s'inscrivaient bien dans le cadre d'un monde de contingences, conçu sans contradictions² opérant ainsi dans un déterminisme mortifère d'une féroce efficacité.

Une rapide et totale annexion

- 2 Dès la signature de l'armistice de 1940 entre la France et l'Allemagne, l'occupant organisa immédiatement l'annexion de la Moselle. En premier lieu, il fit main basse sur l'appareil industriel pour des raisons évidentes : le mettre au service de la machine de guerre nazie. À cet effet, le maréchal Göring nomma l'industriel sarrois, Hermann Röchling « *délégué général au fer et à l'acier pour les régions de Lorraine [la Moselle] et de Meurthe et Moselle* ». La mission de ce dernier consistait à superviser toutes les usines sidérurgiques³. À la suite de cette prise de contrôle, intervint la phase administrative de l'annexion. Pendant

l'été 1940, la Moselle fut absorbée dans l'espace douanier allemand avec le déplacement de la frontière aux limites du *Reich* de 1871. Le 30 novembre 1940, le département annexé intégra le *Gau Westmark* (Marche occidentale) sous la houlette du *Gauleiter* Joseph Bürckel, sorte de brute alcoolisée que les Viennois avaient affublée du sobriquet de « *Bierleiter Gaukel* ». Cette double contrepèterie est difficilement traduisible en français, elle pourrait au mieux se résumer par « *le bouffon soiffard* »⁴, mais ce jeu de mots cache la personnalité d'un redoutable individu. Ainsi, cet ami personnel du *Führer* redoubla de zèle pour intensifier les mécanismes d'annexion.

- 3 Dès le 1^{er} décembre 1940, la révision administrative du département devint effective. Désormais, la Moselle était divisée en six *Landkreise*. Ces six cercles rassemblaient les anciens arrondissements mosellans et un cercle urbain supplémentaire avait été créé pour la ville de Metz. L'année suivante, les Allemands réduisirent les 764 communes du département en 164 mairies sous leur direction. Simultanément, la législation allemande entra en vigueur avec l'adoption immédiate du droit des personnes et des familles. Puis en 1942, l'occupant instaura le droit pénal allemand verrouillant ainsi l'organisation judiciaire. Cette germanisation de la Moselle était accompagnée de mesures coercitives exercées à l'encontre de la population. Lors de l'invasion, plusieurs dizaines de milliers de Lorrains francophiles furent expulsés vers la « zone libre ». On estime que durant le seul mois de novembre 1940, 64 000 Mosellans étaient sur les chemins de l'exode⁵, prolongeant ainsi l'évacuation commencée au moment de la Drôle de guerre⁶. Le nazisme violait la vie quotidienne ; son salut devint obligatoire en même temps que fut interdit le port du béret⁷. Néanmoins, en 1940, l'envahisseur souhaitait encore obtenir les bonnes grâces des Mosellans. Ainsi, il décida une augmentation des salaires de 80 %, mais en contrepartie l'allongement de la durée du travail fut ordonné⁸ en même temps que l'inscription au Front du travail allemand (*DAF, Deutsche Arbeitsfront*).
- 4 Face à cette nazification, la population manifesta sa résistance à l'égard des occupants. Les premiers actes furent des opérations de désobéissance. Par exemple, le 15 août 1940 à Metz, la fête de l'Assomption se transforma en manifestation patriotique avec la décoration de la statue de la Vierge de la place St-Jacques avec des fleurs tricolores. Par ailleurs, la population continua à parler le français dont l'usage fut prohibé lors de l'annexion. En corollaire, la résistance active prit de l'ampleur en 1941. Le groupe Mario, d'obédience communiste, se distingua rapidement grâce à son aide apportée aux prisonniers alliés évadés, mais aussi avec les nombreux sabotages réalisés sur les installations de chemin de fer ou les incendies de récoltes destinées aux Allemands⁹. Lors de l'été 1943, cette organisation connut son apogée avec un nombre de 3 000 résistants. Le groupe Mario fut démantelé à la fin de l'année avec l'arrestation d'un tiers de ses membres, dont son chef Jean Burger, qui fut emprisonné au fort de Queuleu, un lieu tenu secret où l'on martyrisait quotidiennement, mais dont les Messins devaient ignorer l'existence.

Une brutale isolation

- 5 Dès l'arrivée au fort de Queuleu, les portes s'ouvraient et les prisonniers – toujours les yeux bandés – étaient, bien souvent, poussés en bas des 22 marches situées à l'entrée de la casemate A, leur nouveau lieu de détention. Au bas des escaliers, les SS les attendaient pour les matraquer et excitaient leurs chiens à mordre les nouveaux venus. Après cet accueil, et toujours sous une pluie de coups, les prisonniers étaient dirigés vers un endroit

supposé être les douches pour y recevoir des giclées de seaux d'eau froide. Après s'être revêtus et encore mouillés, les détenus patientaient parfois des heures dans une pièce attenante, debout, toujours les yeux bandés, quelques fois les mains en l'air, avec l'interdiction de bouger et de parler. Il fallait attendre le bon vouloir du commandant du camp : le sinistre Georg Hempten. C'est lui-même, qui leur communiquait à coup de nerf de bœuf le matricule dont ils devaient se souvenir en langue allemande pendant toute la durée de leur incarcération.

- 6 En lien avec cette violence, l'échange d'une identité contre un numéro faisait encore un peu plus vaciller le prisonnier vers la dépossession totale de son être car l'intégralité de ses codes personnels s'effondrait d'un seul tenant, pour peu qu'elle n'ait pas déjà vacillé définitivement après le passage entre les mains des tortionnaires de la *Gestapo*. Le détenu ne possédait plus aucun bien matériel et n'était déjà plus une personne avec la spoliation du contrôle sur ses actes et *a fortiori* sur son propre devenir. C'est pourquoi, l'occultation de la vision, la mise sous numéro et l'inscription dans les registres du *SS Sonderlager Feste Göben* conduisaient encore davantage le prisonnier vers l'aliénation totale.
- 7 Dans cet univers, les nazis avaient créé un espace « *strié* »¹⁰, non pas pour réguler un bien improbable nomadisme des prisonniers mais bien pour les sédentariser d'une manière violente avec comme seuls déplacements possibles ceux qui régissaient un circuit de captivité composé de trois lieux de halte possibles et obligatoires. Premièrement, le banc : le prisonnier devait rester assis, immobile sur un banc toute la journée, les yeux bandés, les mains et les pieds liés, dans un silence complet qui imposait également l'interdiction de se moucher. Un SS armé, en permanence dans la cellule collective, se chargeait de rappeler à l'ordre les détenus au moindre dérapage. En effet, cette organisation de la vie carcérale fabriquée par les nazis éliminait toute possibilité de transgression car elle était prolongée par le châtement corporel et l'éventualité de la mise à mort à tout moment. Le déplacement vers le deuxième lieu de halte avait lieu à 20 heures. À ce moment, le prisonnier devait rejoindre le châlit où étendu sur une paille, il restait sur le dos, ligoté jusqu'à 5 heures du matin. Enfin, le troisième déplacement possible du prisonnier était en direction d'une bassine à usage commun. Celle-ci avait la fonction de collecte, de centralisation des excréments de l'ensemble des détenus de la cellule. Au fort de Queuleu, la satisfaction des besoins naturels n'était réalisable que deux fois par jour, le matin et le soir, et sur ordre. En quelque sorte, le rythme de la vie individualisée du prisonnier, pourtant associée silencieusement à ses coreligionnaires, était ponctué par le moment de la réalisation de sa propre demande physiologique mais selon un strict schéma horaire et géographique déterminé par les détenteurs du pouvoir absolu, dirigeant la geôle.
- 8 Dans le camp, l'hygiène était inexistante à tel point que certains détenus n'ont pu se laver pendant toute leur détention. Celle-ci pouvait durer des semaines voire des mois, le temps nécessaire à l'instruction de chacun des cas. Pendant ce temps, les familles des prisonniers n'avaient aucun droit à visite, mais on leur laissait l'espoir de conditions humaines de détention grâce à la possibilité de déposer des vêtements de rechange et des victuailles au siège de la *Gestapo*, pour une bien hypothétique redistribution aux prisonniers. En réalité, les aliments envoyés par les familles furent bien souvent détournés par Hempten, le chef du camp, et servaient à gaver sa famille, ses amis, voire les lapins et les poules qui erraient dans le fort¹¹. On entretenait délibérément la disette au fort de Queuleu. En effet, les prisonniers devaient se contenter d'un régime alimentaire succinct, distribué trois fois par jour. Quelques rutabagas, du pain moisi servis dans des

écuelles, constituaient les *ersatz* de repas que se passaient les détenus, les yeux bandés et les mains liées en permanence.

- 9 Les prisonniers subissaient cet enfer quotidien dans la casemate « A » du fort de Queuleu. Le bâtiment était principalement constitué de cellules collectives. Ainsi la cellule n° 6 mesurait plus de quatorze mètres de long sur six et entre 80 à 100 femmes y étaient incarcérées. Les neuf autres cellules collectives, appelées *Sitzzelle* car les prisonniers devaient y rester assis et immobiles, comptaient entre 450 et 500 hommes. Quelques cellules individuelles étaient destinées à briser les prisonniers jugés les plus dangereux. Mais, perçue dans cet environnement, aux conditions de détention si dures, la terreur trouvait une géographie favorable pour résonner de façon permanente entre les murs du *SS Sonderlager Feste Göben*.

La terreur permanente

- 10 Les Allemands avaient transformé la geôle en univers haptique avec l'obstruction du sens de la vue des prisonniers. L'emprisonnement devenait une expérience tactile. Le codage des déplacements forcés segmentait le fonctionnement de cet espace. Les prisonniers devaient s'agripper l'un à l'autre alors que le premier de la rangée était conduit par un SS¹² avant de passer à l'interrogatoire. Moment crucial destiné à rappeler les motifs de l'incarcération, pendant lequel les coups pleuvaient afin de faire délier les langues. Pour conforter cette terreur permanente, l'un des passe-temps favoris des Allemands était d'infliger aux prisonniers une course dans les couloirs de la casemate avec des planches de bois entre le creux des genoux et en incitant les chiens à les mordre. Dans cette atmosphère de violence, chacun des prisonniers ignorait le sort qui l'attendait dans les minutes à venir. Ainsi, la proximité possible de sa fin à tout moment, obligeait à envisager la mort à la première personne¹³.
- 11 L'un des quatre évadés du fort, Pierre Ehrmann confiait : « Dans l'atmosphère de terreur qui devenait de plus en plus atroce, le spectre de la mort obsédait l'esprit des prisonniers et des prisonnières ; ils n'ignoraient pas le sort, qui tôt ou tard leur était réservé. »¹⁴ La peur de mourir dans de mauvaises conditions¹⁵ réduisait d'autant le courage du prisonnier pour qui on ne présentait aucune autre alternative que cette séparation radicale d'avec la vie et, par conséquent, l'accentuation à chaque instant de la production intensive d'une conscience de soi¹⁶ enfoncée dans une passivité totale et sans perspective de libération. Il s'agissait en quelque sorte d'une transformation de l'individu en objet lié par le sens du toucher à ses geôliers. En effet, la conception du camp résultait d'une volonté délibérée de l'occupant de fabriquer une machine à opprimer. Il lui fallait frapper fort à la suite des nombreux sabotages survenus dans la région de Metz en intimidant la population locale au plus vite.
- 12 C'est pourquoi, le *SS Sonderlager Feste Göben* avait été monté sur la demande de la *Gestapo*. Cette installation se justifiait d'autant plus que les prisons de la région étaient déjà toutes surpeuplées¹⁷. Néanmoins, avec le régime de détention appliqué à Queuleu, le rapport à la mort semble différent de celui qui pouvait être perçu dans certains camps de concentration. Ainsi, quelques années plus tard après avoir survécu à son propre drame, Marcel Burtin incarcéré au camp du Struthof témoignait : « Nous n'avions pas particulièrement peur, mais plutôt un grand frisson dans le dos, l'ombre du soir et des nuits, celle du lendemain car pour tenir il fallait un effort continu de volonté. »¹⁸ En dépit de leur existence menacée en permanence, les prisonniers devaient s'inventer des raisons de survivre.

Celles-ci prenaient forme en la croyance religieuse, la mort féconde avec le don du sang pour la patrie, ou tout simplement l'espoir bien mince d'échapper à la détention que l'on désirait provisoire, malgré la politique de terreur qu'il fallait affronter à chaque instant. Celle-ci avait la possibilité de frapper indifféremment chaque individu qui devenait de cette manière un « *ennemi quelconque* ». ¹⁹ Avec cette pratique, les Allemands pouvaient faire irruption à n'importe quel moment dans l'appartement d'un suspect et l'emmener de force dans les caves de la *Gestapo* située rue de Verdun à Metz, où la torture ²⁰ faisait partie du rituel de l'incarcération ²¹.

- 13 Toutefois, la répression exercée à l'égard des Mosellans n'était pas une spécificité de la politique d'intégration forcée du département. Elle a été engagée dès les premiers jours de l'occupation et étendue à l'échelon national. En effet, les juristes du III^e *Reich* se fondaient sur les deux premiers articles de la convention de La Haye pour assimiler tout acte d'hostilité dirigé contre la puissance occupante comme à un acte de franc-tireur poursuivant ainsi la tradition allemande de la *Kriegsnotwendigkeit* qui subordonne les considérations humanitaires aux impératifs militaires en cas de guerre ²². Par conséquent, cette vision de l'opposition à l'Allemagne avait pour prolongement logique de criminaliser toute forme de résistance, *a fortiori* lorsqu'elle était perçue par les nazis à travers le prisme de l'anticommunisme et de l'antisémitisme. La répression franchit encore un échelon dès l'été 1941 avec la pratique des exécutions massives d'otages civils. La tragédie trouva une légitimité juridique avec le décret « *Nuit et brouillard* » prit par Hitler en décembre 1941. Le texte confirmait l'orientation répressive de l'occupation avant la généralisation de la terreur nazie qui connut son paroxysme en 1943-1944 au moment du développement des maquis ²³. Ainsi, cette politique de terrorisme d'État à l'égard de la population civile, de maltraitance systématique des prisonniers, brouillait la ligne de partage entre adversaire militaire et adversaire civil ²⁴ et entraînait bien dans le processus de « *décivilisation* » ²⁵ qui avait saisi l'Allemagne depuis la prise du pouvoir par Hitler. Finalement, l'existence du *SS Sonderlager Feste Göben* y trouvait son fondement idéologique.
- 14 Les événements survenus à la casemate « A » du fort de Queuleu constituent à la fois une part « *d'histoire originnaire* » selon la conception hégélienne ²⁶, et une « *ère du témoin* » ²⁷, puisque les participants purent rendre compte de leurs actes. Si certains coupables d'exactions échappèrent à toute sanction judiciaire, les survivants expliquèrent leur calvaire. Leur récit établit que le premier contact avec la bête immonde implique souillure. Celle-ci découle de la cristallisation délibérée d'une violence physique et psychologique destinée à l'anéantissement intégral sans aucune forme de consensus. Cet « *absolutisme* » se manifeste dès l'arrivée du prisonnier au fort. Sa mise sous numéro devient une énergie d'inscription ²⁸, un « *numen* », qui fait passer au rang de divinité le chef du camp et ses sbires car ils possèdent le pouvoir de maintenir en vie le prisonnier et surtout le pouvoir de lui infliger la mort à l'instant qu'ils choisiront eux-mêmes sans autre restriction que celle posée par leur propre volonté. En quelque sorte, Hempo et ses SS étaient devenus des souverains absolus car ils possédaient le droit exclusif de tuer ²⁹. Détruire l'ennemi quelconque était devenu l'acte essentiel ³⁰ de « *l'ordre nouveau* ». Cette politique confirme la déterritorialisation absolue du prisonnier puisque celui-ci est propulsé dans une sorte d'« *Umwelt* » animale ³¹ comme corrélat de l'emprisonnement au fort de Queuleu. En effet, l'incarcération destine le prisonnier à subsister dans un seul milieu de vie possible, rythmé par des persécutions quotidiennes. À l'issue de leur captivité, les détenus survivants furent transférés vers les camps de concentration de

Natzweiler-Struthof, Schirmeck ou Ravensbrück pour les femmes. On estime qu'entre 1 500 et 1 800 individus furent incarcérés à Queuleu³² et à 36 personnes, le nombre de détenus assassinés dans la prison du fort. Seuls quatre prisonniers réussirent à s'évader, il s'agit respectivement de René Micheletti, Pierre Ehrmann, René et Gaston Thill qui profitèrent de la corvée de vidage des bassines faisant usage de toilettes. Cependant, la totalité des détenus furent évacués entre le 15 et le 17 août 1944³³, au moment de l'avancée des troupes américaines vers Metz. Ce fut le moment où la sinistre activité pratiquée à la casemate « A » du fort de Queuleu arrivait à son terme définitif.

NOTES

1. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz*, Paris, FNDIRP, 1973, 136 pages.
2. LEIBNIZ (Gottfried Wilhelm), *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, Paris, GF Flammarion, 1999, 279 pages.
3. WOLFANGER (Dieter), *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*, Sarreguemines, Pierron, 1982, 229 pages.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Ouvrage collectif, *Un exil intérieur : l'évacuation des Mosellans septembre 1939-octobre 1940*, Lyon, Libel, 2009, 143 pages.
7. WOLFANGER (Dieter), *La nazification de la Lorraine mosellane 1940-1945*, op.cit.
8. ERBS (Laurent), *Le marché du travail dans l'espace lorrain pendant la Reconstruction 1944-1953*, thèse sous la direction de Sylvain Schirmann, université Paul-Verlaine de Metz (2007), Lille, ANRT, 2009, 520 pages.
9. SCHILL (Pierre), *1936, visages et figures du Front populaire en Moselle*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, 112 pages.
10. DELEUZE (Gilles), GUATTARI (Félix), *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Les éditions de Minuit, (1980), 1994, 645 pages.
11. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz*, op.cit.
12. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz*, op.cit.
13. CLÉMENT (Serge), « Vieillir, puis mourir », *Prévenir*, 2000-38, p. 189-195.
14. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz*, op.cit.
15. ROHRBASSER (Jean-Marc), « Mourir en philosophe », *Gérontologie et société*, 2004-108, p. 55-71.
16. DELEUZE (Gilles), *Critique et clinique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1993, 187 pages.
17. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz*, op.cit.
18. Archives privées, témoignage oral de Marcel Burtin.
19. BROSSOLLET (Guy), *Essai sur la non-bataille*, Paris, Belin, 1975, 125 pages.
20. Archives privées, témoignage oral de Marcel Burtin.
21. SCHILL (Pierre), *1936, visages et figures du Front populaire en Moselle*, op.cit.
22. EISMANN (Gaël), « Maintenir l'ordre, le MBF et la sécurité locale en France occupée », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2008-98, p. 125-139.
23. *Ibid.*

24. ECHTERNKAMP (Jörg), « Guerre totale, conflits de mémoire et culte des morts en RFA pendant la guerre froide », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2009-104, p. 95-106.
 25. DELMOTTE (Florence), « Une théorie de la civilisation face à "l'effondrement de la civilisation" », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2010-106, p. 55-70.
 26. HEGEL, (Georg Wilhelm Friedrich), *La philosophie de l'histoire*, Paris, Le livre de Poche, coll. La pochothèque, 2009, 758 pages.
 27. HARTOG (François), « Le présent de l'historien », *Le Débat*, 2010-158, p. 18-31.
 28. DELEUZE (Gilles), GUATTARI (Félix), *L'anti-Œdipe, capitalisme et schizophrénie 1*, Paris, Les éditions de Minuit, (1973), 1995, 493 pages.
 29. MBEMBE (Achille), « Néropolitique », *Raisons politiques*, 2006-21, p. 29-60.
 30. DELEUZE (Gilles), *Critique et clinique, op.cit.*
 31. DELEUZE (Gilles), GUATTARI (Félix), *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie 2, op.cit.*
 32. BURGER (Léon), *Tragédies mosellanes. Le Fort de Queuleu à Metz, op.cit.*
 33. LE MAREC (Bernard), LE MAREC (Gérard,) *Les années noires*, Metz, Serpenoise, 1990, 319 pages.
-

RÉSUMÉS

Entre octobre 1943 et août 1944, les nazis avaient transformé le fort de Queuleu à Metz en camp spécial. Il était destiné à emprisonner les résistants et les réfractaires à l'annexion de l'Alsace-Moselle. La violence qui y fut exercée par des militaires à l'égard de civils n'était toutefois pas spécifique aux contingences locales, mais répondait à une politique délibérée d'anéantissement total de l'ennemi quelque soit son statut social, civil ou militaire.

Between October 1943 and August 1944, the Nazis converted the Fort de Queuleu at Metz into a special camp. It was destined to imprison resisters and objectors to the annexation of Alsace-Moselle. Violence that was used by the military against civilians, however, was not unique to local situations, but responded to a deliberate policy of total annihilation of the enemy, whatever their social status.